

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Jean-Marc RETY	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Gino MARINACCI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Eric MICHELOT	M. Antoine FREMANN
M. Denis CORDIER	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Florence BIZOT	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Hélène MARTEEL	M. Fernando NOVO
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Rachid DAHMOUNI	
Membres absents		
Mme Sandra ESCRIBANO (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Denis CORDIER)	
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Céline LAFLEUR (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	Mme Ophélie MARSOLLIER (pouvoir à Mme Martine DÉRIOT)	

N° 2026-100 : Création d'emplois temporaires – période septembre octobre 2026

Monsieur Jean-Marc RETY, premier adjoint à la Maire, expose :

CONFORMÉMENT à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité,

CONSIDÉRANT que les collectivités peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité,

CONSIDÉRANT que l'organisation des activités pour les enfants fréquentant les ALSH Maison de l'Enfance, Ruche, Blum durant la période de septembre octobre 2026 entraîne un accroissement d'activité nécessitant le recours à du personnel temporaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de la création des postes suivants:

Pôle Enfance : (emplois temporaires rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint d'animation)

BLUM :	1 emploi à 30h05 du 31 août au 18 octobre 2026
	1 emploi à 29h55 du 31 août au 18 octobre 2026
	1 emploi à 35h00 du 31 août au 18 octobre 2026
	1 emploi à 15h40 du 31 août au 18 octobre 2026
	1 emploi à 13h30 du 31 août au 18 octobre 2026
	1 emploi à 16h00 du 31 août au 18 octobre 2026
La Ruche :	1 emploi à 27h30 du 31 août au 18 octobre 2026
	1 emploi à 33h00 du 31 août au 18 octobre 2026
	1 emploi à 16h00 du 31 août au 18 octobre 2026
MMEL :	1 emploi à 31h35 du 31 août au 18 octobre 2026
	1 emploi à 18h30 du 31 août au 18 octobre 2026
	1 emploi à 27h50 du 31 août au 18 octobre 2026
	1 emploi à 33h15 du 31 août au 18 octobre 2026
	1 emploi à 29h40 du 31 août au 30 septembre 2026
	1 emploi à 16h00 du 31 août au 18 octobre 2026

CHARGE Madame la Maire de la signature des contrats de travail correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS